

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

POUR L'ADAPTATION DES PÂTURAGES ALPINS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

*Pastures vulnerability and
adaptation strategies to climate
change impacts in the Alps*

LE PROJET EN BREF

PASTORALP (2017-2023) est un projet cofinancé par le programme LIFE qui vise à réduire l'impact du changement climatique sur les systèmes pastoraux alpins, en augmentant leur résilience et en réduisant leur vulnérabilité.

Le projet repose sur une solide connaissance des principales caractéristiques biophysiques et socio-économiques qui sous-tendent le fonctionnement des écosystèmes pastoraux alpins et des impacts attendus du changement climatique sur ces communautés, en particulier en ce qui concerne deux parcs nationaux représentatifs des environnements alpins occidentaux: le Parc National des Ecrins (France) et le Parc National Grand Paradis (Italie). De plus, le projet implique une collaboration et une participation constantes des acteurs locaux à travers une approche réitérative.

La plateforme PASTORALP sur le site web du projet a été créée pour soutenir les communautés pastorales et, en particulier, pour promouvoir des stratégies d'adaptation efficaces et durables afin de faire face aux changements socio-économiques et climatiques. Des mesures techniques d'adaptation, définies en fonction des aléas climatiques spécifiques, ont été identifiées pour maintenir la production de fourrage, améliorer l'utilisation de l'eau, optimiser la gestion des animaux dans les pâturages alpins et protéger la biodiversité alpine. Les recommandations politiques proposent des actions à différents niveaux de gouvernance pour améliorer l'efficacité de la prise de décision dans la gestion des pâturages.



RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Sur la base des stratégies d'adaptation identifiées, des recommandations ont été élaborées pour les responsables politiques et des décideurs à tous les niveaux, du local au régional en passant par le transnational, sur les principaux résultats du projet, afin de promouvoir des systèmes socio-écologiques plus résilients et leur application effective dans les alpages.

L'objectif des recommandations politiques est de stimuler le développement et le soutien pour améliorer l'adaptation des systèmes pastoraux de montagne aux changements climatiques en agissant sur les différents domaines qui composent ces systèmes : gestion des alpages ; gestion des ressources en eau ; protection de la biodiversité ; multifonctionnalité et cohabitation pastoralisme/tourisme ; coopération et formation.



GESTION DE L'ALPAGE

L'objectif est de promouvoir, dans un scénario de changement climatique et de fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes, une gestion pastorale durable, afin de renouveler la ressource en qualité et quantité, en mettant l'accent sur la biodiversité.

Rendre plus flexible l'utilisation des alpages

Tolérer ou ne pas bloquer les adaptations ponctuelles qui ne dégradent pas le milieu et assurent l'alimentation des troupeaux, telles que :

- les modifications du calendrier de pâturage ;
- les modifications du nombre d'effectifs ;
- les échanges annuels (marginaux) de pâturages entre voisins ;
- le déplacement des animaux vers d'autres espace.

Privilégier une logique de résultat

Favoriser la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques basées sur les résultats, plutôt que sur des contraintes et des engagements prédéterminés tels que les taux de chargement qui rigidifient le système.

Prévoir des instruments de gestion – tels que des plans de gestion – qui tiennent compte des spécificités de chaque alpage. S'engager sur l'unité de gestion (alpage) et pas uniquement sur la surface.

Encourager une approche éco-pastorale de territoire

Insérer les alpages dans des stratégies plus générales d'aménagement du territoire. Favoriser les démarches collectives (groupements pastoraux, syndicats d'amélioration foncière, associations, etc.) ayant un impact plus large sur le territoire, en favorisant la mise en réseau et l'aide à la gestion. Créer une instance de régulation des alpages, ainsi que des instruments réglementaires pour contrecarrer les effets de distorsion de la course aux aides financières liées aux grands alpages.

Améliorer l'exploration de tous les quartiers de l'alpage

Équiper les alpages (construction et rénovation de bâtiments ; abreuvement des animaux) pour mieux répartir la charge pastorale sur tous les pâturages. Apporter une aide financière et technique aux propriétaires et/ou locataires pour la réalisation d'infrastructures et de travaux sur les bâtiments et équipements des alpages. Promouvoir l'accès aux alpages et aux quartiers, avec des évaluations au cas par cas (récupération et/ou construction de pistes et de sentiers, utilisation d'hélicoptères, de téléphériques, de monorails, etc.).

Agrandir les zones de pâturage des alpages ou des exploitations du fond de vallée

Disposer de procédures et d'outils pour traiter les problèmes liés au morcellement des terres (parcelles avec plusieurs propriétaires ou propriétaires inconnus, parcelles inutilisées). Favoriser l'utilisation de zones tampons et la récupération de surfaces pastorales occupées par une végétation arbustive et arborée.

Appliquer une gestion intégrée silvo-pastorale, en favorisant le pâturage en forêt par une adaptation réglementaire et des plans de gestion forestière. Créer une obligation de concertation lors de l'élaboration des plans de gestion forestière pour prendre en compte l'activité pastorale.

Accompagner l'adaptation

Perfectionner et développer les outils de diagnostic pastoral de la vulnérabilité climatique. Mettre à disposition des moyens humains et techniques pour accompagner les alpagistes (formation, assistance, éducation) afin qu'ils puissent prendre en compte les préconisations relatives à la gestion des milieux ou à la préservation des espèces. Favoriser le partage d'informations et la création de groupes de travail (tournées de fin d'estive partagées) entre les alpagistes et avec les autres acteurs du territoire. Faciliter l'émergence et la mise en œuvre de projets avec un accompagnement organisé. Renforcer les structures d'appui technique au pastoralisme (centres de recherche, associations).

POINTS D'ATTENTION ET SPÉCIFICITÉS CONCERNANT LES SITES PILOTES

[PNE - PNGP] *Les territoires sont caractérisés par un fort morcellement foncier et une copropriété fréquente des parcelles, facteurs qui rendent difficile une gestion contractuelle.*

[PNGP VdA] *La dissociation entre propriété et conduction de l'alpage freine considérablement les investissements et les pratiques de gestion à long terme.*

[PNGP] *La course aux aides financières pour les grands alpages perturbe le marché de la location des alpages.*



ALESSANDRO ROTA

Autorité de gestion du Complément régional de Développement Rural du Plan Stratégique de la PAC 23/27 en Vallée d'Aoste

Notre action pour la mise en œuvre de la PAC en Vallée d'Aoste pour la période 2023-2027 va dans la direction tracée par ces recommandations. Grâce, entre autres, à la participation et à la confrontation qui ont débuté en 2019 avec le projet PASTORALP, nous mettons en œuvre différents outils qui nous font passer d'une application transversale des mesures agro-climatiques-environnementales à des solutions « sur mesure », visant à considérer les spécificités des différents contextes et à promouvoir des logiques de résultat. Concrètement, en vue d'une bonne gestion des pâturages, nous travaillons à l'introduction de deux outils : le Plan territorial et les Plans de pâturage.

Le premier, grâce à une délibération préalable, sera l'outil de planification des prairies et des pâturages pour l'ensemble de la Région et définira le cadre général, même par dérogation aux dispositions nationales, en commençant par la définition claire et univoque de « prairie de fauche » et de « pâturage », puis en passant aux concepts de tours de pâturage, de période de pâturage, de type d'animal, avec la définition du taux de chargement potentiel par chaque catégorie pastorale, et la prévision de lignes directrices pour la rédaction des Plans de pâturage. Sur la base de ce cadre de programmation territoriale "macro", les Plans de pâturage analyseront au niveau "micro" des aspects tels que : les zones de pâturage effectivement utilisées par les troupeaux ; les stations d'alpage et les quartiers de pâturage ; les zones éligibles ; les zones d'intérêt qui ne sont pas immédiatement utilisables ; les améliorations à mettre en œuvre ; les espèces et les catégories de bétail au pâturage ; le taux de chargement théorique optimal résultant de l'analyse des productivités potentielles des différentes zones ; les simulations et les scénarios d'évolution, adaptables également aux événements météorologiques extrêmes et aux changements climatiques en cours.

Cette nouvelle approche est le résultat de la capitalisation de la méthodologie de classification et de cartographie des principaux types de pâturages de montagne testée par le projet PASTORALP dans la zone pilote du Parc national du Grand-Paradis.

L'extension de cette méthodologie à l'ensemble du territoire régional, grâce à une convention spécifique avec ARPA VdA, conduit à la définition du Registre des pâturages, qui fournit des données, en termes d'altitude, de pente, d'indices de couverture végétale, de productivité de la matière sèche, de taux de chargement annuel moyen exprimé en UGB, à une grille territoriale de 20 par 20 mètres.

Il s'agit d'un outil fondamental qui, lorsqu'il est mis à la disposition de tous, constitue le point de départ de la définition des plans, et réduit leur complexité et les coûts de leur élaboration. Pour nous, en tant qu'administration régionale, il s'agit d'un objectif important car il nous permet de récupérer les outils de lecture et de classification de notre territoire, après des années pendant lesquelles cette classification a été réalisée et mise à jour au niveau national, en utilisant des outils et des méthodes sur lesquels nous n'avions qu'une influence marginale.

Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un changement radical : d'un soutien basé sur des surfaces calculées automatiquement à l'aide d'algorithmes transversaux, nous passons à des mesures planifiées au cas par cas visant à préserver, récupérer ou améliorer le potentiel de production dans le respect de la biodiversité et du paysage, permettant la flexibilité et l'adaptation qui sont aujourd'hui indispensables face à des événements météorologiques de plus en plus extrêmes et des scénarios climatiques en évolution rapide.

GESTION DE L'EAU

L'évolution climatique (sécheresses plus fréquentes, réduction du stock neigeux) a un impact considérable sur la disponibilité des ressources en eau, entraînant des tensions liées aux difficultés d'accès à la ressource et au partage de l'eau entre les différents usages (eau potable, agriculture, hydroélectricité, industrie, neige artificielle). Dans ce contexte, l'objectif est d'optimiser la gestion des ressources en eau pour assurer la capacité de production des pâturages et de l'alpage dans son ensemble.

Renforcer la base de connaissances sur la disponibilité, les besoins et la consommation des ressources en eau

Quantifier les ressources disponibles et évaluer les besoins réels d'irrigation des surfaces. Développer des systèmes de suivi des consommations. Promouvoir la recherche, les études et la création de base de données afin de disposer des connaissances nécessaires à l'évaluation préalable des interventions sur les infrastructures. Se doter d'outils pour calibrer les ouvrages et limiter leur impact sur la biodiversité et le paysage.

Promouvoir les interventions infrastructurelles pour assurer le stockage, réduire la consommation, améliorer la distribution de l'eau

Rationaliser le stockage de l'eau dans les alpages au cas par cas en fonction des situations, en calibrant les ouvrages pour limiter leur impact sur la biodiversité et le paysage. Créer des réseaux d'irrigation par aspersion pour augmenter la capacité de production des pâturages. Améliorer le réseau de distribution d'eau pour l'abreuvement des animaux dans les différents quartiers de l'alpage. Restaurer les réseaux d'irrigation historiques de la montagne, en veillant à maintenir leur rôle de système d'évacuation des eaux en cas de fortes pluies et de corridor écologique.

Poursuivre une gouvernance globale et raisonnée de l'eau, afin de réduire et prévenir les conflits

Promouvoir une approche partagée basée sur le principe de solidarité entre les différents usagers. Créer des instances de gestion réunissant les différents acteurs et usages (eau potable, agriculture, hydroélectricité, industrie, tourisme et domaines skiables) à l'échelle du bassin versant. Assurer un accompagnement technique et une concertation entre acteurs, développer des outils d'aide à la décision pour définir les priorités d'utilisation.

POINTS D'ATTENTION ET SPÉCIFICITÉS CONCERNANT LES SITES PILOTES

[PNGP VdA] *La Vallée d'Aoste est caractérisée par un réseau capillaire de canalisations historiques (rûs).*



ANDREA MAMMOLITI MOCHET

*Responsable de la section des eaux,
de l'assainissement et des déchets
de l'Agence Régionale pour
la Protection de l'Environnement
de la Vallée d'Aoste*

En guise de remarque préliminaire, il convient de souligner que sur notre territoire l'eau n'est pas considérée comme une ressource limitée et limitative, du moins jusqu'à aujourd'hui... Il est vrai que même avant 2022, il y a eu des années de sécheresse prolongée, comme en 2003, mais cela n'a pas conduit notre société à changer son approche de la gestion des ressources en eau. Le fait que cette ressource diminue est évident pour tout le monde, indépendamment des convictions que chacun peut avoir sur les causes de ce phénomène.

Je suis d'accord avec l'exigence de renforcer la base des connaissances : si on ne mesure pas la ressource, on ne peut pas la gérer. Le suivi n'est pas seulement possible, c'est une nécessité ; il peut même être le résultat d'évaluations, où la quantification réelle n'est pas possible, mais il doit être le point de départ commun. Ces contrôles sont le seul moyen d'éviter la logique des rapports de force (par exemple, les droits d'utilisation préexistants) et les situations privilégiées de ceux qui sont en amont et donc les premiers à intercepter la ressource.

Dans cette perspective, il est essentiel de revoir la répartition des rôles des acteurs impliqués dans les différents processus décisionnels et opérationnels de la gestion de l'eau dans les différents domaines : de la consommation humaine à l'agriculture, de la production d'énergie à l'industrie. Il s'agit en fait d'un système très articulé et complexe : il suffit de penser, par exemple, au patrimoine de connaissances et de pratiques entretenu par les consortiums d'irrigation qui agissent sur toutes des dérivations, ainsi qu'aux nombreux sujets mandatés par les municipalités

qui interviennent dans la gestion des réseaux d'eau et des stations de traitement de l'eau potable et des eaux usées, et enfin aux entreprises qui utilisent cette ressource pour la production d'énergie hydroélectrique. Il s'agit d'un cadre extrêmement complexe avec différents points de vue, dans lequel la valeur environnementale de cette ressource est trop souvent sous-représentée. La création d'un cadre commun doit tenir compte de ces différents points de vue et impliquer le partage de données et de connaissances qui sont actuellement fragmentées et non systématisées. Ce cadre de référence commun est la condition préalable pour aller vers des changements qui, pour être efficaces, doivent être systémiques. Certes, des actions ponctuelles, comme les réservoirs ou l'utilisation multifonctionnelle des réservoirs existants, peuvent être possibles et utiles, sous certaines conditions, mais le défi auquel nous sommes confrontés aujourd'hui est un changement radical de perspective : le "logiciel" de l'utilisation de l'eau par notre société doit être mis à jour. L'observation d'autres communautés qui ont toujours été confrontées à la pénurie d'eau peut être utile, précisément dans le but d'influencer profondément notre comportement et notre gestion concrète. Dans cette direction, les projets qui abordent la question à 360° et qui considèrent non seulement les aspects environnementaux et économiques, mais également les aspects anthropologiques et sociaux, semblent les plus prometteurs pour nous accompagner dans cette transition qui ne peut être reportée.

BIODIVERSITÉ ET AGRO-ÉCOLOGIE

Une gestion pastorale appropriée permet de préserver la biodiversité végétale et animale des pâturages d'altitude, ce qui a un impact positif sur l'entretien des paysages.

Promouvoir l'agriculture et les pratiques agro-écologiques liées à la Haute Valeur Naturelle (HVN)

Disposer d'études préalables, d'outils techniques, financiers et de suivi pour l'application de pratiques agro-écologiques assurant le maintien de la biodiversité. Améliorer le transfert de connaissances aux agriculteurs. Promouvoir le paiement des services écosystémiques pour les mesures d'adaptation dans les activités pastorales.

Développer la gestions éco-pastorale pour certaines espèces cibles ou habitats menacés

Soutenir l'élaboration de plans de gestion éco-pastoraux. Mettre en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques spécifiques pour les habitats ou les espèces.

Promouvoir et préserver les hotspots de la biodiversité et les infrastructures agro-écologiques dans les alpages

Valoriser le rôle des alpages à l'échelle régionale et suprarégionale dans les stratégies de protection de la biodiversité. Prendre en compte l'exigence de créer et de maintenir des infrastructures agro-écologiques (zones humides, tourbières, structures linéaires vertes, etc.), qui peuvent également servir de corridors écologiques, dans toutes les interventions sur les alpages.

Promouvoir la cohabitation entre la faune sauvage et les activités pastorales

Promouvoir la recherche scientifique, la formation des professionnels, la diffusion et la communication au grand public. Disposer des outils techniques et des ressources humaines pour accompagner les éleveurs à réaliser la cohabitation. Aider les investissements non productifs (filets de défense, chiens de garde, systèmes de surveillance, personnel supplémentaire, etc.). Prévoir une compensation pour les dommages causés par la faune sauvage.





DANIELE STELLIN

*Directeur du
Parc Naturel du Mont Avic
Vallée d'Aoste*

En ce qui concerne la biodiversité, en tant que Parc, nous sommes dans une position privilégiée à plusieurs égards : tout d'abord, le degré de connaissance approfondie de notre territoire, les contraintes des instruments de gestion et, enfin, la disponibilité du personnel de surveillance, qui est responsable de la mise en œuvre et du suivi des actions de conservation.

En raison de ses objectifs initiaux, le Parc focalise nécessairement son action sur la conservation et, par conséquent, il n'autorise les activités humaines, telles que l'élevage, que dans la mesure où elles sont compatibles avec la sauvegarde des valeurs environnementales et paysagères. Ceci implique un degré très élevé de protection du territoire, qui est partagé par tous les parcs naturels italiens et que l'on ne retrouve pas dans d'autres pays européens où les parcs naturels sont créés avec des objectifs et des niveaux de protection qui peuvent être très différents les uns des autres.

Cela dit, malgré le haut degré de sauvegarde qui nous caractérise, nous n'adoptons pas une approche axée sur "l'interdiction pure et simple" des activités humaines, qui peuvent, au contraire, parfois favoriser certains objectifs de conservation du milieu naturel. Nous savons, par exemple, que plusieurs habitats et espèces peuvent être favorisés par le pastoralisme, à condition qu'il soit bien réglementé et géré selon des critères appropriés. En particulier, l'expérience de l'alpe de Prà Oursie, dans la vallée du torrent Chalamy, montre que la collaboration entre la gestion des alpages et le Parc a donné lieu à de bonnes pratiques de gestion, grâce à des activités agricoles et touristiques qui valorisent le territoire de manière compatible avec les exigences de conservation. En revanche,

des situations plus complexes sont rencontrées dans la vallée de Champorcher, un territoire caractérisé par de grandes surfaces de pâturages, où la délimitation et le respect des zones interdites au pâturage des animaux domestiques ne sont pas toujours faciles à réaliser.

En ce qui concerne la gestion des zones de pâturage, après avoir constaté qu'une interdiction pure et simple n'est pas la solution, il est nécessaire de distinguer en détail les zones de pâturage et de non pâturage et de définir les meilleures mesures à adopter pour rendre cette activité compatible avec les objectifs de conservation. Nous soutenons donc fortement l'adoption d'instruments "sur mesure", qui peuvent être adaptés aux besoins spécifiques des habitats et/ou des espèces. Pour cette raison, nous saluons le processus en cours d'adoption de plans territoriaux et de plans de pâturage sur le territoire régional : il s'agit d'une étape importante pour l'ensemble du territoire et d'une étape essentielle et stratégique pour les zones protégées. En ce sens, dans cette phase expérimentale, le Parc, avec sa richesse de connaissances et de ressources humaines, peut être une valeur ajoutée. À l'avenir, un tel système pourrait également conduire, dans la zone du Parc, à la perspective d'une certification biologique des pâturages, avec des avantages importants également pour les éleveurs. En fait, les dispositions et les contraintes sont déjà largement conformes aux règles de l'agriculture biologique ; la prochaine étape à franchir est la certification et la vérification (aspects auxquels notre organisme pourrait apporter un soutien concret) ainsi que l'autorisation d'utiliser le label de qualité du Parc déjà existant.

MULTI-USAGE ET COHABITATION PASTORALISME/TOURISME

Les enjeux liés aux espaces de haute montagne sont multiples : le pâturage est un facteur important de la viabilité économique et de la durabilité des exploitations d'élevage ; ces espaces ont une valeur écologique, paysagère et culturelle ; ils jouent également un rôle important dans les activités de loisir et le tourisme et, plus généralement, dans le développement de l'économie locale de montagne.

Promouvoir une approche systémique de la montagne

Sensibiliser aux spécificités environnementales, économiques et sociales du territoire de montagne. Approfondir les interactions et les prérogatives de chaque usager pour améliorer la cohabitation entre habitants, exploitants agricoles et touristes. Développer un code d'usage partagé de la montagne. Disposer de médiateurs pour l'agriculture, créer des outils de sensibilisation et d'éducation dans les écoles.

Amélioration des conditions de vie et de travail dans les alpages

Réduire l'isolement et rapprocher les travailleurs des services du fond de la vallée. Assurer l'accessibilité numérique (réseau de téléphonie mobile, connexion internet, TV). Améliorer le bien-être et les conditions de travail.

Valoriser les produits des alpages

Favoriser la création ou l'adhésion à des labels de qualité et les promouvoir. Encourager la coopération entre producteurs et promouvoir les nouveaux outils de marketing et de commercialisation, grâce également aux possibilités offertes par le numérique.

Intégrer et compléter le revenu agricole par d'autres activités (transformation et vente directe de produits, agritourisme, tourisme, social, etc.)

Promouvoir des cadres réglementaires adaptés aux spécificités des alpages, avec des dérogations et/ou des simplifications pour favoriser l'intégration avec d'autres activités (hébergement, loisir, etc.). Soutien technique et financier pour le développement de la multifonctionnalité des alpages.

POINTS D'ATTENTION ET SPÉCIFICITÉS CONCERNANT LES SITES PILOTES

[PNGP VdA] *Les agriculteurs ont souligné les restrictions résultant de la législation régionale très stricte sur les activités agro-touristiques.*



MARTA ANELLO

*Coordinatrice du GAL
de la Vallée d'Aoste*

Le Groupe d'Action Locale de la Vallée d'Aoste a axé sa stratégie de développement local sur le thème du tourisme rural. Dans cette perspective, dans le cadre de l'appel à projet 16.3.1 - Coopération entre petits opérateurs pour l'organisation de processus de travail communs et le partage d'installations et de ressources, nous avons approuvé un projet, présenté par un réseau de producteurs, pour la valorisation de la Fontina d'alpage, sa diffusion et sa promotion au niveau national et international en tant que produit d'excellence et exemple de production éthique et durable.

Dans une région de montagne comme la Vallée d'Aoste, nous pensons qu'il est crucial de valoriser les produits des alpages, et de souligner non seulement les propriétés et les spécificités de ces produits, liés à l'herbe et à l'eau en haute altitude, mais surtout l'engagement et les efforts qu'ils recèlent.

L'objectif sous-jacent de la stratégie de développement local du GAL est précisément celui de renforcer les synergies tourisme-agriculture : faire connaître et promouvoir le territoire et ses produits pour un juste retour économique aux agriculteurs afin qu'ils puissent continuer à travailler et à soigner ces espaces, en assurant par-là

l'importante sauvegarde du territoire.

En tant que GAL, nous avons constaté un grand intérêt pour les produits typiques des alpages parmi les personnes qui visitent nos vallées : les initiatives de promotion sur place sont toujours couronnées d'un grand succès auprès du public, mais la continuité est nécessaire. À cet égard, nous rencontrons les difficultés susmentionnées lorsque nous travaillons dans des contextes aussi particuliers, en haute altitude, avec une réglementation peu adaptée aux conditions spécifiques. Cette dernière entrave les initiatives promotionnelles telles que les dégustations, la vente directe, etc.

Quant aux réalités moins structurées, il est également difficile d'assurer toutes les phases : soin aux animaux, transformation et commercialisation ; en ce sens, il pourrait être utile de promouvoir davantage de synergies avec d'autres figures opérant en montagne, comme les guides de nature et de randonnée. Ces alliances pourraient améliorer la connaissance et la sensibilisation à la dimension spécifique des alpages et de leurs productions, sans avoir un impact excessif sur le travail des agriculteurs.

COOPÉRATION ET FORMATION

L'objectif est de renforcer les compétences des éleveurs et des bergers pour une meilleure gestion des pâturages, en mettant l'accent sur la conservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique, de rendre la profession plus attractive, notamment pour les jeunes, afin de favoriser la création d'entreprises et la relève des générations.

Promouvoir l'organisation de formations pour les bergers et les éleveurs

Renforcer la formation : formation initiale dans des centres de formation ; tutorat par le biais de stages et d'accompagnement auprès de professionnels expérimentés ; mises à jour sur des thèmes ponctuels (biodiversité, agroenvironnement, chiens de protection, soins, etc.). Assurer la formation du personnel étranger employé, par exemple par des stages et des accords avec des écoles d'agriculture à l'étranger.

Assurer l'accompagnement technique et la mise en réseau des acteurs du territoire

Renforcer les capacités et les compétences au niveau des communautés locales. Introduire des techniciens en charge de l'agriculture, de la sylviculture et de l'environnement dans les administrations locales (ex. : Unité des Communes) et dans les zones protégées/parcs pour favoriser la collaboration et la circulation de l'information entre les institutions, les agriculteurs, les bergers et les citoyens. Promouvoir la création de guichets publics avec du personnel dédié à l'animation et à la mise en réseau des acteurs/parties prenantes.

POINTS D'ATTENTION ET SPÉCIFICITÉS CONCERNANT LES SITES PILOTES

[PNE] Préciser le statut de berger stagiaire ou d'aide-berger. Difficulté de proposer une formation aux bergers qui ne sont pas sous contrat (en France, la formation est destinée aux salariés, mais lorsque le berger est salarié, il garde les animaux).

[PNGP VDA] Les bergers qui travaillent sur les alpages sont majoritairement d'origine étrangère.



FRÉDÉRIC LAURENT

*Centre de formation du
Merle - Salon de Provence
France*

La formation de berger transhumant dispensée par notre centre est une formation qualifiante et diplômante s'articulant sur le cycle de production des ovins transhumants de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'arc alpin. Il s'agit d'une formation professionnelle d'un an, gratuite car financée par la Région SUD. Les stagiaires sont de tous âges et de tous horizons. Ils apprendront la conduite d'un troupeau, la zootechnie, le pastoralisme, l'éducation des chiens de conduite et de protection, la protection d'un troupeau par rapport à la prédation, la gestion d'un troupeau en estive... et ils feront 3 stages sur l'agnelage, le gardiennage en milieu pastoral à l'intersaison et le gardiennage en estive. Cette formation dispose de 18 places chaque année.

Pour ce qui est de la formation des bergers expérimentés, nous sommes conscients de ce besoin spécifique et de sa complexité. Les bergers salariés pourraient prétendre à des formations dans le cadre de leur fonds de formation spécifique, mais lorsqu'ils sont salariés, il leur est difficile de quitter leur poste de travail. Et lorsqu'ils ne sont plus salariés, il est impossible de trouver un financement. Il semble qu'il existe des crédits spécifiques de la Région SUD pour des formations qui ne rentrent dans aucun cadre, et cela doit être exploré.

L'autre difficulté pour former les bergers sera de trouver la bonne période pour proposer des formations.

Lors des ateliers du projet PASTORALP, certains bergers ont évoqué l'idée d'un tutorat qui pourrait exister entre bergers expérimentés et novices, un système qui n'est pas en place aujourd'hui mais qui est effectivement une excellente idée ! J'ai pensé à demander à mes anciens stagiaires de prendre des stagiaires lorsqu'ils auront acquis une certaine expérience.

Le statut d'aide-berger n'est pas adapté aujourd'hui pour répondre à ce genre de demande : ce statut est un peu « bancal » puisque l'aide-berger n'est pas censé garder un troupeau seul. Avec un système de tutorat, le berger stagiaire pourrait, après avoir passé un certain temps avec son tuteur, garder parfois seul un troupeau pour s'y habituer. Aujourd'hui, les éleveurs et les bergers demandent souvent 2 bergers sur une estive plutôt qu'un tandem berger/aide-berger. Ainsi, il y a de plus en plus de stagiaires de l'école du Merle qui proposent des binômes à leurs employeurs pour le gardiennage d'une estive.

CONTACTS

Marco Bindi
marco.bindi@unifi.it

Giovanni Argenti
giovanni.argenti@unifi.it
+39 055 27 55 747

Camilla Dibari
camilla.dibari@unifi.it
+39 055 27 55 703



life.pastoralp



life_pastoralp

Plateforme



pastoralp.eu



Cette brochure a été créée avec
la contribution de l'Union Européenne
dans le cadre du projet LIFE PASTORALP
(LIFE 16 CCA/IT/000060)





Partenaires

